

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 février 2021

OBJET : Délibération contre la fermeture des Trésoreries de ST-JEAN-ST-NICOLAS et ST-BONNET

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 18 février 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain,

ABSENTS : BOYER-JOLY Gilbert (pouvoir donné à Richard MAGNAN), SROCZYNSKI Charles (pouvoir donné à Richard ACHIN)

EXCUSE : GALLAND Daniel

Monsieur le Maire présente la réflexion menée au sein de l'intercommunalité quant à la fermeture programmée des trésoreries de St-Jean-St-Nicolas et de St Bonnet. Il expose la fragilité de notre territoire avec des habitants et des entreprises connaissant des difficultés financières d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel.

Notre population a donc besoin d'un maintien du service public de proximité.

Dans ce contexte, le projet de fermeture des trésoreries de ST-JEAN-ST-NICOLAS et ST-BONNET par l'administration des finances et l'obligation faite alors aux habitants d'Aubessagne et de la vallée de:

- se rendre à la Trésorerie de Gap distante de plus de 25 kilomètres,
- ou communiquer avec l'administration fiscale via Internet,

sont des non-sens inacceptables.

Les habitants de notre commune et de la vallée qui rencontrent des difficultés financières graves ont besoin de relations faciles avec les services fiscaux pour pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement.

Ces personnes ont aussi de graves problèmes de mobilité dans nos territoires de montagne. Elles sont souvent privées de véhicules ou de l'offre de transports qui est restreinte sur le territoire. Elles sont également souvent totalement coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts de la municipalité pour atténuer la fracture numérique.

Les élus d'Aubessagne réunis en séance publique manifestent, par la présente délibération, leur désaccord de voir s'éloigner du ressort de la Vallée, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs locaux et demandent que soit respectée la LOI n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

- de voter à l'unanimité une délibération d'opposition à ce projet de fermeture,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet en vue notamment, d'exiger des autorités idoines le maintien des trésoreries de ST-JEAN-ST-NICOLAS et ST-BONNET, comme service de proximité et de pleine compétence.

Pour toutes ces raisons LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la délibération contre la fermeture des trésoreries de ST-JEAN-ST-NICOLAS et ST-BONNET
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

